

Fiche d'inscription à la Balade de la galette des rois.

Samedi 27 janvier 2024

Samedi 27 Janvier 2024

Balade de la galette des rois

- . Balade en voitures anciennes
(départ à 14h de l'Île d'Or d'Amboise)
- . Visite de caves avec dégustation
de vins et galette à Vouvray

15 € par-personne.

Inscription au 06 16 05 22 08 / contact@vlac.fr / www.vlac.fr
avant le **15/01/2024** (dans la limite des places disponibles)

Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
Code Postal : _____	Ville : _____
Mail : _____	Téléphone : _____
Marque et modèle du véhicule : _____	
Année du véhicule (d'avant 1985) : _____	Immatriculation : _____

Pilote (Nom Prénom) : _____	N° Permis : _____
Navigateur(s) (Nom Prénom) : _____	

Programme de l'après-midi

- ◆ **14h00** Rendez-vous à l'Île d'Or, à côté de l'aire de jeux (37400 Amboise).
- ◆ **14h15** Départ de la Balade (~70km).
- ◆ **16h30** Visite de caves avec dégustation de vins et galettes à Vouvray.
- ◆ **18h00** Fin de la Balade.

Inscription : _____ × 15 euros
Inscription comprenant : un café, une visite de caves (1h), une dégustation de vins et une part de galette des rois.

Total : _____ euros à régler par chèque à l'ordre de **Classic MINI Touraine Club** et à envoyer avec votre inscription à l'adresse suivante **AVANT LE 15 JANVIER 2024** :

Monsieur Benjamin LECUBIN
2 allée des cèdres
37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE
(la réception de votre chèque valide votre inscription)

REGLEMENT RALLYE TOURISTIQUE DE LA VALLEE DU LOIR

Article 1 :

Balade ouverte à tous les propriétaires de voiture ancienne (modèle avant 1985). Après autorisation et exceptionnellement, d'autres véhicules pourront être autorisés à participer. Tout véhicule participant sera assuré, et à jour de son contrôle technique. Les conducteurs des véhicules participants seront titulaire du permis de conduire catégorie B, et en possession de leur permis de conduire. La balade se déroulant sur route ouverte le code de la route doit être respecté en tout lieu et en tout temps. Le conducteur se rendant verbalisable sera seul responsable de ses actes. Attention à la consommation d'alcool, l'organisation se réserve le droit d'empêcher une personne présentant une ivresse manifeste de prendre le volant de son véhicule. La balade empruntant des petites routes, il est demandé d'adopter une vitesse adaptée. Lors des arrêts du véhicule, celui-ci ne devra pas gêner la libre circulation des usagers de la route.

Article 2 :

Durant le parcours, les participants sont responsables de leurs actes. Il est demandé d'avoir une attention particulière aux enfants (dangers liés aux véhicules). Les lieux d'arrêts ou de visites doivent être respectés, ne pas jeter les déchets sur la voie publique et ne pas dégrader les installations en place.

Article 3 :

Chaque équipage doit prévoir :

- Le plein de carburant.
- Un gilet et un triangle par voiture.
- Un téléphone portable chargé.

DROIT À L'IMAGE

Formulaire d'autorisation de diffusion d'images

Je soussigné(e(s)) _____

autorise l'association Val de Loire Automobiles Classiques / Classic MINI Touraine Club à me photographier et à me filmer dans le cadre des manifestations de l'association.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association; notamment sur le site internet et les réseaux sociaux de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association.

En conséquence, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'association Val de Loire Automobiles Classiques / Classic MINI Touraine Club.

Je m'engage à respecter le règlement de la « Balade de la galette des rois », organisée par l'association Val de Loire Automobiles Classiques / Classic MINI Touraine Club.

Le _____ à _____

Signature(s) précédée de la mention « lu et approuvé » :